

COMMUNIQUÉ DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA) RELATIF À L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR LES ÉDITEURS DE PROGRAMMES AUDIOVISUELS ET LES ACTEURS DES RÉSEAUX SOCIAUX

Il a été donné à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de constater l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) par des éditeurs de programmes audiovisuels, des acteurs des Réseaux Sociaux ainsi que des personnes intervenant dans le secteur de l'Audiovisuel.

La HACA note que l'Intelligence Artificielle offre des opportunités en termes de création, de production et de promotion des contenus audiovisuels.

Toutefois, la HACA constate une récurrence de son utilisation malveillante par certains éditeurs de programmes audiovisuels et acteurs des Réseaux Sociaux à travers la manipulation, le détournement des images et des vidéos, la réalisation d'interviews fictives de personnes vivantes ou décédées, en leur prêtant des propos imaginaires et ce, en violation de la déontologie de l'information et de l'éthique du Journalisme.

La HACA prescrit que la diffusion de toute production audiovisuelle par l'Intelligence Artificielle soit désormais signalée par une bande déroulante permanente aux caractères lisibles avec, selon les cas, la mention « ***Ceci est une fiction*** » ou « ***Ce programme utilise l'Intelligence Artificielle*** ».

La HACA en appelle à la responsabilité des éditeurs de programmes audiovisuels et des acteurs des Réseaux Sociaux dans l'utilisation de l'Intelligence Artificielle et les exhorte par la même occasion, au respect scrupuleux des dispositions légales en vigueur.

Fait à Abidjan, le 17 janvier 2024

Pour la HACA

Le Président



Le Président
Me René BOURGOÏN